

CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE CANADIENNE DE KARATÉ DES JEUX PANAMÉRICAINS 2019

(PROCÉDURE INTERNE DE NOMINATION)



26 juillet 2018

Table des matières

I. INTRODUCTION

- 1.1 Objet
- 1.2 Objectif
- 1.3 Coordonnées
- 1.4 Taille de l'équipe

II. POUVOIR DÉCISIONNEL

- 2.1 Élaboration et approbation de la procédure interne de nomination
- 2.2 Application de la procédure interne de nomination
- 2.3 Pouvoir décisionnel sur place durant les Jeux

III. CRITÈRES DE L'ORGANISATION SPORTIVE PANAMÉRICAINNE (OSP / PASO)

IV. ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

- 4.1 Considérations générales
- 4.2 Exigences relatives à l'âge
- 4.3 Statut de membre en règle du bassin de l'équipe nationale senior
- 4.4 Code vestimentaire et équipement

V. CRITÈRES DE SÉLECTION

- 5.1 Critères et processus de sélection des athlètes
 - 5.1.1 Système de qualification
 - 5.1.2 Période de qualification
- 5.2 Remplaçants
- 5.3 Préparation à la performance
 - 5.3.1 Maintien du poids
 - 5.3.2 Blessure et maladie
- 5.4 Renvoi d'un athlète sélectionné
 - 5.4.1 Pouvoir décisionnel sur place quant au renvoi d'un athlète de l'équipe

VI. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS

- 6.1 Confirmation des places au COC et à KC par la PKF
- 6.2 Nominations au COC et dévoilement de l'équipe
- 6.3 Réattribution des places inutilisées

VII. MODIFICATIONS ET CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

VIII. APPELS

IX. PUBLICATION

X. SÉLECTION DU PERSONNEL

- 10.1 Chef(s) d'équipe
- 10.2 Entraîneur(s)

XI. DATES IMPORTANTES

XII. FINANCEMENT

I. INTRODUCTION

1.1. Objet

Le présent document décrit le processus de qualification et la procédure de sélection des athlètes qui représenteront le Canada aux Jeux panaméricains 2019 à Lima en tant que membres de l'équipe de Karaté Canada (KC). Les athlètes choisis pourront représenter le Canada dans les catégories de kumité individuel, de kata individuel et de kata par équipe.

1.2. Objectifs

L'objectif de cette politique et de cette procédure est de sélectionner un maximum d'athlètes ayant le potentiel de remporter une médaille aux Jeux panaméricains 2019 à Lima.

1.3. Coordonnées

Pour toute question ou précision portant sur le contenu de cette procédure interne de nomination, veuillez communiquer par courriel avec M. Olivier Pineau, directeur exécutif de KC, à olivier@karatecanada.org.

1.4. Taille de l'équipe

KC ne peut soumettre au Comité olympique canadien (COC) un nombre d'athlètes dépassant le maximum prévu par le règlement des Jeux panaméricains 2019. La taille de l'équipe est assujettie aux restrictions du COC ainsi qu'à des considérations financières.

KC inscrira un maximum de 18 athlètes dans les catégories de poids suivantes (maximum d'un athlète pour les catégories individuelles et de trois athlètes pour chaque équipe de kata) :

Hommes	Femmes
Kumité individuel -60 kg	Kumité individuel -50 kg
Kumité individuel -67 kg	Kumité individuel -55 kg
Kumité individuel -75 kg	Kumité individuel -61 kg
Kumité individuel -84 kg	Kumité individuel -68 kg
Kumité individuel +84 kg	Kumité individuel +68 kg
Kata individuel	Kata individuel
Kata par équipe	Kata par équipe

II. POUVOIR DÉCISIONNEL

2.1 Élaboration et approbation de la procédure interne de nomination

Le COC mandate KC d'établir la procédure interne de nomination (PIN) des athlètes et membres du personnel dont les noms seront soumis au COC pour les Jeux panaméricains 2019.

Le comité de haute performance de KC est responsable de l'élaboration (et de la recommandation au conseil d'administration de KC) du processus et de la procédure de sélection des athlètes dont les noms seront soumis au COC pour les Jeux panaméricains 2019.

2.2 Application de la procédure interne de nomination

Les entraîneurs-chefs de kumité et de kata de l'équipe nationale senior, en consultation avec le directeur exécutif, sont responsables de l'application de cette procédure approuvée par le conseil d'administration. Toutes les nominations devront être ratifiées par le comité de haute performance.

2.3 Pouvoir décisionnel sur place durant les Jeux

Durant la compétition à Lima, le chef d'équipe disposera sur place du pouvoir décisionnel final. Si le chef d'équipe est absent, c'est l'entraîneur-chef de l'équipe nationale senior responsable de la discipline visée (ou son remplaçant désigné) qui disposera de ce pouvoir (lequel comprend, entre autres, les décisions portant sur le renvoi d'athlètes et la gestion des blessures). La structure d'entraînement de l'équipe nationale de Karaté Canada compte deux entraîneurs-chefs ayant chacun la responsabilité d'une discipline. Par conséquent, lorsque le chef d'équipe est absent, le pouvoir décisionnel quant aux questions relatives à une discipline en particulier revient à l'entraîneur-chef responsable.

III. Critères de l'Organisation sportive panaméricaine (OSP n/ PASO)

Le Système de qualification de l'Organisation sportive panaméricaine (OSP / PASO) pour les Jeux panaméricains 2019 à Lima peut être consulté à l'adresse suivante :

http://karatecanada.org/wp-content/uploads/2018/06/Karate_2019Lima_PAG_QualificationSystem.pdf.

En cas de divergence, la version originale de l'OSP / PASO prévaudra. En cas de changements effectués par l'OSP / PASO au Système de qualification ou aux critères d'admissibilité et de sélection, KC sera liée à ces changements et devra en informer ses membres le plus tôt possible.

Cette PIN est basée sur les règles actuellement connues et comprises de l'OSP / PASO et sur l'information la plus à jour dont dispose KC. Tout changement apporté aux critères et procédures de sélection suite à un changement aux règles de l'OSP / PASO sera communiqué aux athlètes concernés dès que possible. Dans un tel cas, KC révisera et modifiera cette PIN afin de se conformer aux nouvelles règles ou conditions. Les modifications apportées au présent document seront communiquées directement aux athlètes concernés, en plus d'être affichées sur le site Web de KC.

Tous les athlètes qui participent aux Jeux panaméricains 2019 à Lima doivent satisfaire aux normes minimales d'admissibilité établies par l'OSP / PASO, ainsi qu'aux exigences d'admissibilité de KC (voir la section IV ci-dessous).

IV. ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

4.1 Considérations générales

Pour être admissible au processus de nomination en vue d'être sélectionné par le COC sur l'équipe des Jeux panaméricains 2019, l'athlète doit (au moment de la nomination) :

- a) Être citoyen canadien (conformément aux règlements des Jeux panaméricains);
- b) Détenir un passeport canadien valide qui n'expire pas avant le 11 février 2020 (les passeports doivent être valides jusqu'à six mois après les Jeux);
- c) Satisfaire à toutes les exigences d'admissibilité pertinentes de l'OSP / PASO, de la Panamerican Karate Federation (PFK) et du Comité international olympique (CIO), dont celles relatives à l'âge établies par la WKF pour participer aux événements seniors de kumité et de kata (voir l'article 4.2 ci-dessous);
- d) Avoir signé et soumis l'accord de l'athlète du COC et le formulaire de conditions de participation du comité d'organisation, en plus de s'être engagé à s'y conformer, et ce, au plus tard le 1^{er} mai 2019;
- e) Être un adhérent en règle d'un organisme provincial ou territorial de karaté qui est membre en règle de KC;
- f) Être membre en règle du bassin de l'équipe nationale senior au moment de la sélection (voir l'article 4.3 ci-dessous);
- g) N'avoir aucune facture en souffrance auprès de KC au moins sept (7) jours avant le départ pour les Jeux panaméricains 2019.

4.2. Exigences relatives à l'âge

Conformément au document du Système de qualification de l'OSP / PASO pour les Jeux panaméricains 2019, les athlètes doivent au minimum être âgés de 16 ans (pour les catégories de kata) ou de 18 ans (pour les catégories de kumité) le dernier jour du premier événement de qualification. Pour les athlètes canadiens, le premier événement de qualification sera la Coupe de l'Amérique du Nord / qualification régionale. La date de cet événement reste à déterminer.

4.3 Statut de membre en règle du bassin de l'équipe nationale senior

Pour être admissibles à la nomination au COC en vue d'être sélectionnés sur l'équipe des Jeux panaméricains 2019, les athlètes doivent être membres en règle du bassin de l'équipe nationale senior au moment de la sélection, conformément aux critères de sélection de l'équipe nationale senior 2019-2020. Cela comprend la signature et le respect par les athlètes de l'Accord de l'athlète membre du bassin de l'équipe nationale de Karaté Canada 2019-2020.

Même après leur nomination, les athlètes sélectionnés devront maintenir un statut de membre en règle du bassin de l'équipe nationale senior, et ce, du moment de la sélection jusqu'aux Jeux panaméricains 2019 inclusivement.

À noter : Parmi les exigences du bassin de l'équipe nationale senior, les athlètes doivent participer aux Championnats nationaux 2019 de KC (à moins de bénéficier d'une exemption approuvée).

4.4 Code vestimentaire et équipement

Les athlètes nommés pour les Jeux panaméricains 2019 devront se conformer au code vestimentaire de l'équipe de KC et du COC.

Les athlètes nommés pour les Jeux panaméricains 2019 pourront uniquement utiliser de l'équipement protecteur de compétition répondant aux normes de la WKF.

V. CRITÈRES DE SÉLECTION

5.1 Critères et processus de sélection des athlètes

5.1.1 Système de qualification

Le « Système de qualification » des athlètes pour les Jeux panaméricains 2019 à Lima est établi par la l'OSP / PASO. On peut le consulter à l'adresse suivante :

http://karatecanada.org/wp-content/uploads/2018/06/Karate_2019Lima_PAG_QualificationSystem.pdf

Les critères de sélection de l'équipe nationale senior de KC pour l'événement de qualification de l'Amérique du Nord 2018 et pour le Championnat panaméricain de mars 2019, énoncés dans le document du Système de qualification de l'OSP / PASO, peuvent être consultés à l'adresse suivante :

<https://karatecanada.org/fr/resources/national-team/>

Les athlètes membres du bassin de l'équipe nationale senior qui, d'une part, satisfont aux exigences d'admissibilité énoncées à la section IV et qui, d'autre part, se qualifient pour les Jeux panaméricains 2019 à Lima selon le Système de qualification publié par l'OSP / PASO seront nommés, par KC, en vue de leur sélection par le COC sur l'équipe canadienne des Jeux panaméricains 2019.

À noter : Conformément au Système de qualification de l'OSP / PASO, le processus de sélection des athlètes pour les Jeux panaméricains 2019 est entièrement objectif. Aucune situation d'égalité n'est possible.

5.1.2 Période de qualification

Conformément au Système de qualification de l'OSP / PASO pour les Jeux panaméricains 2019 à Lima, la période de qualification s'étendra du 26 mai 2018 au 26 juin 2019.

5.2 Substituts

Conformément au système de qualification des événements de qualification de l'OPS / PASO, les athlètes individuels peuvent se qualifier pour les Jeux panaméricains 2019 à Lima dans le cadre d'événements de qualification sanctionnés par la PKF. Par conséquent, KC ne pourra pas sélectionner ou nommer de substitut dans son équipe pour les Jeux.

5.3 Préparation à la performance

Tous les athlètes sélectionnés par KC en vue de participer aux Jeux panaméricains 2019 devront se conformer aux exigences et règles énoncées et décrites dans les critères de sélection de l'équipe nationale senior de KC, et ce, du moment de leur sélection jusqu'à leur participation aux Jeux panaméricains 2019 inclusivement. Cela comprend la participation obligatoire aux camps d'entraînement nationaux, interrégionaux et régionaux pour certains athlètes.

Les athlètes sélectionnés pour les Jeux panaméricains 2019 doivent se conformer aux plans de préparation de l'équipe établis par les entraîneurs-chefs de l'équipe nationale senior de KC.

5.3.1 Maintien du poids

Il est attendu des athlètes de kumité sélectionnés par KC en vue de participer aux Jeux panaméricains 2019 à Lima qu'ils maintiennent un poids à l'intérieur d'une fourchette raisonnable à partir de la limite de poids supérieure de leur catégorie des Jeux panaméricains. KC pourrait peser certains athlètes entre la date de sélection de l'équipe (10 avril 2019) et la date de départ pour les Jeux panaméricains 2019 à Lima. Les athlètes de kumité ne doivent pas dépasser la limite de poids de leur catégorie de plus de 5 %. Les athlètes qui ne parviendront pas à maintenir leur poids en deçà de cette limite pourraient être renvoyés de l'équipe, à la discrétion de KC.

5.3.1 Blessure et maladie

En cas de blessure ou de maladie, l'entraîneur-chef de la discipline de l'athlète tiendra compte des recommandations des médecins afin de déterminer si l'athlète est prêt à

participer aux compétitions. L'athlète blessé ou malade sera soumis à un test de capacité à concourir choisi par l'entraîneur-chef. Il sera appelé à réaliser une performance contrôlée, par exemple dans le cadre d'une compétition ou d'une épreuve supervisée. Le test comportera des résultats attendus et se déroulera au Canada. L'athlète blessé ou malade ne pourra pas voyager avec l'équipe tant qu'il ne répondra pas aux exigences. Si, une fois à Lima, il est établi qu'un athlète n'est pas prêt pour la compétition ou a omis de déclarer une blessure ou une maladie, celui-ci pourrait être renvoyé chez lui immédiatement.

5.4 Renvoi d'un athlète sélectionné

L'admissibilité des athlètes qualifiés à représenter le Canada lors des Jeux panaméricains 2019 demeurera conditionnelle au respect par les athlètes de toutes les exigences du bassin de l'équipe nationale senior, et ce, du moment de leur qualification/sélection jusqu'à la conclusion des Jeux panaméricains 2019.

Si un athlète qualifié ne satisfait pas à ces exigences, il pourra être renvoyé de l'équipe canadienne de karaté des Jeux panaméricains 2019.

De plus, avant la nomination de l'équipe au COC, KC dispose du pouvoir décisionnel final quant au renvoi de tout athlète de l'équipe des Jeux panaméricains 2019. Suite à la nomination au COC, tout renvoi est assujéti à l'approbation du COC. Un athlète peut notamment être renvoyé pour les motifs suivants :

- L'incapacité de participer à la compétition pour cause de blessure, de maladie ou de toute autre raison médicale déterminée par le personnel médical de KC;
- Toute infraction aux règles de l'équipe et/ou le non-respect par l'athlète de ses obligations telles que définies dans l'accord de l'athlète membre de l'équipe nationale de Karaté Canada 2019-2020;
- Toute infraction au Code de conduite et d'éthique de KC (http://karatecanada.org/wp-content/uploads/2018/07/KC-Code_of_Conduct_and_Ethics_15Dec2014_FRE.pdf).
- Toute conduite qui nuit à l'équipe et/ou à l'image de KC et/ou à son programme de l'équipe nationale;
- Le non-respect des protocoles, politiques et procédures antidopage de l'AMA, du CCES et du COC, dont la participation à des contrôles hors compétition, conformément aux règlements de ces organismes.
- Le non-respect par l'athlète de la limite de poids établie (voir l'article 5.3.1 ci-dessus).

La décision de renvoyer un athlète revient à l'entraîneur-chef de l'équipe nationale senior responsable de la discipline visée; une telle décision devra toutefois être prise en consultation avec le directeur exécutif, en plus d'être approuvée par le comité de haute performance de KC.

5.4.1 Pouvoir décisionnel sur place quant au renvoi d'un athlète de l'équipe

Comme indiqué à la section II, durant la compétition à Lima, le chef d'équipe disposera sur place du pouvoir décisionnel final. Si le chef d'équipe est absent, c'est l'entraîneur-chef de l'équipe nationale senior responsable de la discipline visée qui disposera de ce pouvoir (lequel comprend, entre autres, les décisions portant sur le renvoi d'athlètes et la gestion des blessures).

VI. NOMINATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE ET CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS

6.1 Confirmation des places au COC et à KC par l'OSP

Le 10 avril 2019, l'OSP / PASO confirmera par écrit à KC et au COC les places (athlètes sélectionnés/qualifiés) attribuées au Canada. Avec le soutien de KC, le COC confirmera à l'OSP / PASO l'acceptation des places attribuées au plus tard le 20 avril 2019.

6.2 Nominations au COC et dévoilement de l'équipe

Lorsque KC aura reçu confirmation des places attribuées par l'OSP / PASO et le COC, elle vérifiera l'admissibilité des athlètes sélectionnés/qualifiés.

KC avisera les athlètes admissibles et sélectionnés/qualifiés, qui devront confirmer leur intention de participer aux Jeux panaméricains 2019 au plus tard le 15 avril 2019.

KC soumettra une liste des athlètes admissibles et qualifiés (qui ont confirmé leur intention de participer) au COC au plus tard le 18 avril 2019, et nommera ces athlètes sur l'équipe canadienne des Jeux panaméricains 2019.

KC annoncera publiquement la nomination de ces athlètes entre le 20 avril et le 1^{er} mai 2019.

6.3 Réattribution des places inutilisées

Au besoin, la PKF réattribuera les places inutilisées au prochain CNO au classement des qualifications des Jeux panaméricains 2019. Si le COC se qualifie afin d'obtenir des places inutilisées, les athlètes en seront avisés au plus tard le 20 mai 2019.

VII. MODIFICATIONS ET CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

Si un changement de règle ou de politique de la WKF, de l'OSP / PASO ou du CIO a une incidence sur les critères de sélection établis dans le présent document, le conseil d'administration de KC se réservera le droit de réviser et de modifier tout critère ou toute décision qui concerne ce processus de sélection. En cas de modification des critères de sélection ou de la PIN, KC l'annoncera sur son site Web dans les meilleurs délais.

VIII. APPELS

Les nominations de KC au COC pour les Jeux panaméricains 2019 peuvent être portées en appel conformément à la politique d'appel de KC. Tout conflit relatif à la PIN de KC pour les Jeux panaméricains 2019 doit être soumis conformément à ladite politique, ou peut être soumis directement au CRDSC avec le consentement de toutes les parties.

IX. PUBLICATION

La PIN de KC pour les Jeux panaméricains 2019 sera affichée sur le site Web de KC au plus tard le 26 juillet 2018.

X. SÉLECTION DU PERSONNEL

Le directeur exécutif de KC sélectionnera le personnel de soutien, dont le chef d'équipe et/ou le ou les entraîneur(s), pour les Jeux panaméricains 2019. Le personnel de soutien sera choisi dans l'optique de réunir les spécialistes les plus susceptibles d'aider les athlètes à monter sur le podium lors des Jeux. Toutes les sélections sont soumises à l'approbation du COC.

10.1 Chef(s) d'équipe

Les chefs d'équipe nommés par KC doivent satisfaire aux attentes et exigences de la description de poste de chef d'équipe du COC, disponible dans le manuel du chef d'équipe du COC.

10.2 Entraîneur(s)

Afin d'être reconnu comme entraîneur officiel pour les Jeux panaméricains 2019, tout entraîneur nommé par KC doit être membre en règle du Programme des entraîneurs professionnels de l'Association canadienne des entraîneurs, conformément à la politique de reconnaissance des entraîneurs du COC, d'ici le 1^{er} juin 2019.

Par défaut, au moment de la nomination au COC, les entraîneurs-chefs de kumité et de kata de l'équipe nationale senior auront priorité pour les postes d'entraîneurs aux Jeux panaméricains 2019 si des athlètes de leur discipline respective sont choisis pour faire

partie de l'équipe nationale.

XI. DATES IMPORTANTES

Date	Activité
26 juillet 2018	Publication de la PIN des Jeux panaméricains 2019 à Lima par KC.
Décembre 2018	Qualifications pour l'Amérique du Nord (date exacte à déterminer).
Mars 2019	Qualifications panaméricaines (dates exactes à déterminer).
10 avril 2019	L'OSP / PASO a confirmé la liste des athlètes qualifiés auprès de KC et du COC. KC a avisé les athlètes de leur admissibilité.
15 avril 2019	Les athlètes admissibles ont confirmé leur intention de participer aux Jeux panaméricains de Lima avec KC.
20 avril 2019	KC a confirmé l'utilisation des places au COC.
1 ^{er} mai 2019	KC annonce publiquement la nomination des athlètes.
1 ^{er} juin 2019	Date à laquelle les entraîneurs doivent être membres en règle du Programme des entraîneurs professionnels de l'Association canadienne des entraîneurs du Canada.
9-11 août 2019	Compétitions de karaté aux Jeux panaméricains 2019 à Lima.

XII. FINANCEMENT

Les athlètes devront assumer l'ensemble des coûts associés au processus de sélection pour les Jeux panaméricains 2019.